

o.411-66 (1) U'ch.3



LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE SUR LE DROIT HUMANITAIRE

HB/dr

Genève, le 28 janvier 1974

RAPPORT NO. 9

à la Direction des organisations internationales
du Département politique fédéral

Voyage à Dar es-Salaam -
Séminaire pour les mouvements
africains de libération nationale

Les deux telex urgents que je vous ai envoyés au cours du séminaire vous donnent déjà un large aperçu de la question de la participation des mouvements de libération nationale (MLN) à la conférence diplomatique.

Je vous envoie :

1. l'ordre du jour du séminaire;
2. la liste des participants, d'après laquelle vous pourrez constater que sur quatorze mouvements de libération reconnus par l'OUA, dix étaient représentés. En outre, selon le diplomate américain avec lequel je me suis entretenu, les représentants des pays africains sur lesquels les Etats-Unis comptaient pour appuyer notre proposition n'étaient pas présents au séminaire.
3. le compte rendu du séminaire.

Ce dernier document qui est l'oeuvre de M. Monteiro du FRELIMO s'étend complaisamment sur la prise de position des représentants des MLN, surtout de son propre mouve-

./.



- 2 -

ment. Il reproduit fidèlement mes déclarations initiales, mais ignore plusieurs des arguments que j'ai avancés pour réfuter de nombreux points soulevés par les orateurs. Mais j'ai renoncé à faire modifier ce compte rendu afin de ne pas retarder les travaux.

J'étais seul pour faire face à quelques seize représentants africains. M. Longva de Norvège, qui était présent on ne sait trop pourquoi, s'est bien gardé de descendre dans l'arène pour me donner le moindre appui. Il s'est borné à mettre en évidence ce que la Norvège a fait pour les MLN, à distribuer des papiers montrant la thèse de son pays au sujet des articles concernant lesdits mouvements.

Votre telex de réponse est arrivé au bon moment. La déclaration que j'ai faite sur la base de votre message a pu être ajoutée au compte rendu qui ne sera pas publié, mais sera distribué à tous les Etats membres de l'OUA.

Je dois dire que la déception était grande, tant parmi les membres du secrétariat exécutif du Comité de libération qu'auprès des représentants des MLN. L'un d'eux s'est fait l'interprète de ses "frères" des autres mouvements pour exprimer sa "surprise" que malgré l'évolution qui s'est produite dans la communauté internationale, le gouvernement suisse n'ait pas trouvé une solution permettant à ces mouvements de participer de plein droit à une conférence qui les intéresse au premier chef. D'une façon générale, il n'y a pas eu la moindre compréhension pour la position suisse. Tous les arguments que j'ai fait valoir ont été balayés. Même le Président du séminaire, le colonel Mbita, m'a pris en particulier pour me dire qu'il ne comprenait pas le point de vue suisse. Le seul orateur qui, à la fin des débats, ait prononcé quelques mots sensés, a été l'ambassadeur d'Egypte à Dar es-Salaam. Il a dit en substance que même s'il y avait divergence

./.

- 3 -

avec le gouvernement suisse en ce qui concerne les moyens, un accord existait quant au fond, c'est-à-dire quant à la nécessité d'une participation des MLN.

Vous constaterez à la page 8 du compte rendu que les MLN estiment devoir participer à cette conférence de plein droit, comme membres à part entière. Ils estiment que l'absence de droit de vote leur enlève la possibilité de participer de façon effective et complète aux débats et d'influer sur le cours des décisions. 1)

D'après les informations que j'ai pu recueillir, ils auraient adopté cette position extrême qui va être présentée aux gouvernements des Etats membres de l'OUA, afin d'arriver finalement à un compromis qui consisterait à abandonner ce droit de vote contre la participation de leurs mouvements sous leur propre étiquette, en qualité d'observateurs.

La question des visas que j'ai soulevée de ma propre initiative pour détendre un peu l'atmosphère à la fin des débats a été accueillie favorablement. Curieusement, comme certains de ces leaders sont au bénéfice d'un passeport algérien et que le visa a été supprimé entre la Suisse et l'Algérie, ceux qui en sont titulaires pourront pénétrer sans autre dans notre pays.

Lorsque j'ai pris congé des représentants des MLN, tous m'ont dit qu'ils allaient bientôt me voir à Genève. D'après l'ambassadeur d'Egypte, ils ont en effet l'intention de se rendre dans cette ville et sitôt leur arrivée, de prendre les contacts

./.

- 1) Je vous rappelle que dans la Charte de l'OUA les MLN sont rangés dans la catégorie A, c'est-à-dire qu'ils participent à toutes les délibérations, mais sans droit de vote.

- 4 -

nécessaires avec les délégations amies pour entamer la procédure relative à leur participation. Sauf instruction contraire de votre part, je me propose de délivrer des cartes d'accès à la tribune réservée au public à ceux d'entre eux qui m'en feraient la demande.

J'ajoute que lorsque l'examen des textes a été abordé, à l'exception du Protocole II qui, disaient-ils, ne les concerne pas, il est apparu que plusieurs représentants des MLN avaient déjà une connaissance assez avancée de la matière. Ils ont montré un vif intérêt pour les divers exposés brillamment présentés par M. Veuthey, juriste du CICR. De leur côté, MM. Moreillon et Gaillard, respectivement délégué général et délégué régional, ont également fait du bon travail et ont contribué à donner aussi une bonne image du CICR.

En conclusion, je pense que :

1. vu les précédents onusiens, la position que nous avons défendue était perdue d'avance. Je m'en suis aperçu dès le début, mais il était utile de faire un essai tant à l'égard de l'OUA que des mouvements de libération, ainsi que de la conférence diplomatique elle-même;
2. il faudra compter dès le début de la conférence avec une action renforcée de l'OUA et de ses alliés pour que les MLN soient admis à la conférence au moins comme observateurs, chaque mouvement étant naturellement considéré à titre individuel. Toute contre-argumentation ne servirait à rien - je viens d'en faire l'expérience - et plus la position de certains pays occidentaux pourrait se raidir, plus la détermination de l'autre partie se durcira.

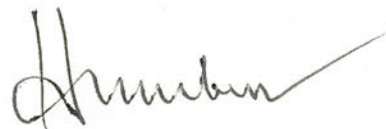
Selon Longva, la position de la Norvège est claire en ce qui concerne les mouvements africains, dont elle épouse la thèse.

./.

- 5 -

En revanche, la présence des représentants du MOLINACO (National Movement for the Liberation of the Comoro Islands) mettrait le gouvernement norvégien dans l'embarras, étant donné que l'attitude de la France est différente de celle du Portugal et de l'Afrique du Sud.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans remercier mon excellent collègue l'Ambassadeur Mossaz des facilités qu'il m'a apportées et des judicieux conseils qu'il m'a donnés.



- Copies à :
- Monsieur l'Ambassadeur R. Bindschedler, Jurisconsulte du Département politique fédéral
 - la Direction administrative du Département politique fédéral
 - Monsieur François Pictet, Sous-Directeur des organisations internationales (envoyée directement à son domicile à Genève)
 - Monsieur Lucien Mossaz, Ambassadeur de Suisse en Tanzanie, Dar es-Salaam